

bête noire, je pense que le premier ministre a tort de dire que les Canadiens ne peuvent exiger d'être consultés à ce sujet. Il doit être évident pour le gouvernement que nous avons tous les droits de l'être.

Le premier ministre a dit ne pas avoir assez de renseignements pour décider. Nous savons que ces questions sont à l'étude aux États-Unis depuis des années et que certains renseignements ont été communiqués au Canada. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement canadien n'a pas insisté pour être tenu pleinement au courant s'il ne l'a pas été. Je tiens à dire clairement que je réprouve l'attitude du premier ministre qui prétend que nous n'avons pas droit à ces renseignements. Certes, le gouvernement sait maintenant que ces questions de consultation sont complexes.

• (9.10 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Stanfield: Encore quelques instants. Je ne crois pas que le Parlement ou les Canadiens acceptent désormais d'excuses au sujet de la complexité des politiques du gouvernement, notamment en matière de défense. Le premier ministre (M. Trudeau) a souligné qu'il voulait, en se rendant à Washington, garder l'esprit ouvert, sans préjugés, dégagé d'un point de vue étroit uniquement attaché au Canada et aux périls auxquels il est exposé, tout en se réservant le droit de soulever cette question et de rejeter la décision américaine sur-le-champ. Monsieur l'Orateur, la décision américaine a été prise; elle est arrêtée. Que sert de se rendre à Washington sans idées préconçues si le président des États-Unis a des idées fermement arrêtées? Que vaut. . .

Le très hon. M. Trudeau: Qu'est-ce que c'est, vos idées à vous?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'essaie de me montrer tout à fait franc envers mon très honorable ami, le premier ministre. Je vais résumer les faits, afin qu'il puisse comprendre ma position.

Le très hon. M. Trudeau: Vous n'êtes pas sans idées préconçues.

L'hon. M. Stanfield: Je le déclare avec énergie et sans équivoque: le premier ministre et le gouvernement avaient l'obligation envers les Canadiens d'insister pour qu'on les

[L'hon. M. Stanfield.]

consulte. Je crois que le premier ministre avait le droit et le devoir d'insister pour que le Canada soit mis au courant de tous les faits avant que les États-Unis prennent leur décision.

Je tiens à souligner bien clairement, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis le premier ministre du Canada n'a pas à se rendre à Washington après une décision de la Maison Blanche pour essayer de la faire modifier. Le premier ministre savait depuis assez longtemps que le président des États-Unis réfléchissait à ce problème.

Une voix: Il devrait être liseur de pensée?

L'hon. M. Stanfield: Inutile d'être liseur de pensée. Nous savons tous que l'idée d'un système ABM était étudiée aux États-Unis depuis très longtemps. C'est pourquoi j'estime que nous avons le droit d'être consultés. Nous avons un droit de consultation et j'espère que le premier ministre fera ressortir à Washington que nous possédions ce droit. J'espère qu'il exprimera des regrets que le président ait jugé bon de prendre cette décision. Mais j'aimerais souligner ceci monsieur l'Orateur: je ne prétends pas que la décision soit une provocation rapprochant la possibilité d'une guerre nucléaire. Ce n'est pas ce que je pense. Je veux bien me faire comprendre du premier ministre. Je suis persuadé néanmoins que la décision provoquera probablement une certaine escalade.

Je ne sais pas ce que le premier ministre espère gagner en se rendant à Washington une fois la décision prise, même s'il exprimait sa désapprobation.

Le très hon. M. Trudeau: Ainsi, je ne devrais pas y aller?

L'hon. M. Stanfield: Bien sûr que mon très honorable ami doit y aller. Il y a bien d'autres choses dont il devrait parler.

Le très hon. M. Trudeau: Je ne devrais pas parler de cela?

L'hon. M. Stanfield: Trêve d'arguties. J'ai essayé d'exposer très clairement ce que le premier ministre doit faire et aurait dû faire avant cela.

L'hon. M. Sharp: Avant que la décision soit prise?

L'hon. M. Stanfield: Oui.

L'hon. M. Sharp: Comment l'aurait-il su?

L'hon. M. Stanfield: Il l'aurait su, monsieur l'Orateur, en insistant sur le droit du Canada à être consulté. C'est là un point sur lequel le